

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU 28 FEVRIER 2008**

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 20 DECEMBRE 2007

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le Procès Verbal de la réunion du 27 septembre 2007. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès Verbal tel qu'il leur a été présenté.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ETUDE TRES HAUT DEBIT

Présentation, en séance du compte-rendu de l'étude Très Haut Débit menée par le Pays de Ploërmel.

Contenu :

- Objectif de l'étude : le Pays de Ploermel-Cœur de Bretagne souhaite développer l'accès internet haut débit sur le territoire, qui est devenu une exigence pour le maintien et l'accueil d'entreprises et d'habitants.
- Enjeux pour le Pays : le développement économique, l'aménagement et l'attractivité du territoire, le développement des NTIC dans les collectivités.
- Contenu de l'étude : la 1^{ère} était la réalisation d'un état des lieux des besoins et infrastructures, menée en collaboration avec les services de la CCVOL. Elle a fait apparaître de nombreuses zones blanches (zones non couvertes par l'ADSL) sur le territoire, ainsi qu'une insuffisance de desserte en haut débit sur certaines zones d'activité. L'étude fait ressortir un besoin en très haut débit sur le parc d'activité de Tirpen-La Pavotaie dans un premier temps, puis du Gros Chêne à moyen terme, et un besoin en haut débit supérieur à 2Mb/s sur les zones de Bel Orient, Gros Chêne et du Pâtis. L'infrastructure déployée par France Telecom limite l'offre ADSL à 2Mb/s pour de nombreuses entreprises et il n'y a pas de concurrence ADSL sur le Pays, ce qui limite les services offerts. Sur le plan des infrastructures, des possibilités techniques ont été recensées : RTE (Réseau de Transport d'Electricité), le déploiement du WiMAX, les fibres optiques de France Telecom, la voie verte, la construction d'un réseau de fibres optiques, le projet NRA-ZO du Conseil Général,...

En conclusion, la suppression des zones blanches, la desserte en très haut débit de certaines zones d'activité et en haut débit d'autres zones, sur l'ensemble du Pays, représenterait un coût estimatif d'environ 6,8 Millions d'euros.

ETUDE BRETAGNE QUALIPARC

Monsieur le Président présente le schéma de développement, des Parcs d'Activités Communautaires et des Zones Communales, réalisé par les Cabinets INNO TSD et Atelier du Canal.

Il ajoute que ce schéma de développement a été validé par le Bureau Communautaire du 13 février 2008.

Par contre, il indique aux membres du Conseil que le Conseil Général du Morbihan n'attribue les aides aux entreprises que lorsque la maîtrise d'œuvre, liée aux travaux, est lancée par la collectivité. Etant donné, que certaines entreprises sont dans l'attente d'effectuer des travaux sur leur site, il convient de solliciter le Conseil Général du Morbihan afin que ce dernier fasse d'ores et déjà les débloquages d'aides aux entreprises.

Vu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire décide de valider le schéma de développement des Parcs d'Activités Communautaires et des Zones Communales, sollicite le Conseil Général du Morbihan pour le déblocage immédiat des aides aux entreprises, décide de soumettre le dit-schéma pour approbation au Conseil de Communauté.

Monsieur Michel GUEGAN, Président, présente les grandes étapes de la mise en place, en 2008, d'un projet de territoire de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux selon la méthodologie suivante présentée à l'Assemblée :

I- Définitions :

Le projet de territoire est une action prospective à 10/15 ans, avec une démarche participative et une approche philosophique, comportant quatre dimensions :

- une vision du futur partagée pas les acteurs et citoyens
- une volonté collective
- des valeurs partagées
- des axes stratégiques à moyen terme, validés par les acteurs.

La notion de territoire renvoie à un espace géographique, économique, social et culturel, auquel les habitants reconnaissent appartenir. C'est le périmètre d'exercice des solidarités intercommunales.

II- Enjeux méthodologiques :

✍ **Deux logiques et quatre champs à combiner :**

Logique descendante des procédures, règles, cadres de financement.

Logique ascendante des dynamiques de projet.

Le développement local, c'est organiser la rencontre fructueuse de ces deux logiques.

Quatre champs sont à prendre en compte dans la réflexion :

- L'économie: activité, emploi, formation
- L'environnement : préservation, valorisation, déchets, énergie,...
- Le social : culture, santé, exclusion, éducation, citoyenneté,...
- Le spatial : aménagement, équipement, organisation territoriale

✍ **Quatre niveaux territoriaux, cinq types d'acteurs à combiner :**

Quatre niveaux territoriaux à prendre en compte :

- Le national ou l'interrégional : les grandes orientations nationales, les schémas de services,...
- Le régional : Contrat de Plan Etat-Région,...
- L'infra-régional : les orientations du Pays
- L'infra-territorial : la CCVOL, et les communes membres.

Cinq types d'acteurs à mobiliser :

- Les élus: initiation du projet, décision, validation
- Les institutionnels (CG, CR, Préfectures, ...) : appui à la réflexion, information, ...
- Les acteurs économiques et sociaux (consulaires, maison de l'emploi, associatifs,...) : appui à la réflexion, propositions, appui à la mise en oeuvre
- Les techniciens développeurs : animation, coordination, suivi, évaluation
- Les porteurs de projet et la société civile : proposition de projet, alimentation de la démarche

Conclusion : *Le projet de territoire est une démarche complexe et lourde, nécessitant la prise en compte de logiques divergentes, d'échelles de réflexion variées, d'acteurs aux enjeux et intérêts pas nécessairement convergents.*

III- Les étapes du projet de territoire :

✍ **Le portage du projet de territoire :**

Le projet de territoire doit être initié et piloté par une structure territoriale. En l'occurrence, dans notre cas, il s'agit de la CCVOL. La CCVOL doit mettre en place un comité de pilotage, qui va piloter le projet de territoire. Le comité de pilotage est responsable de la démarche. Celui-ci est composé d'élus de la CCVOL.

Une équipe technique est nécessaire pour la mise en oeuvre du projet de territoire. Le futur pôle «Développement-Aménagement» pourra jouer ce rôle, en s'entourant des autres services de la CCVOL. Si les besoins humains existants ne sont pas suffisants, la CCVOL pourra prendre un stagiaire en appui technique.

1ère étape : le diagnostic stratégique du territoire

C'est l'étape fondamentale dans le déroulement du projet de territoire. Il donne une image du territoire, et permet d'en connaître les différentes caractéristiques. Les acteurs du territoire doivent être associés afin que l'on puisse avoir une meilleure connaissance de l'environnement sur lequel on intervient.

Le diagnostic permet d'avoir une vision, partagée par l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet, des atouts/handicaps, des menaces/risques/opportunités, qui se présentent sur le territoire.

Contenu du diagnostic :

- **Analyse documentaire** : recensement et analyse des études déjà réalisées au niveau de la CCVOL (PLH, Qualiparc, ...), intégration des problématiques des autres niveaux territoriaux (Pays, CG,...), et des problèmes sectoriels (agriculture, social, économie,..), et prise en compte de divers éléments de compréhension du territoire (cartes, histoires locales,...).

✍ En tirer des éléments de diagnostic qui peuvent être intégrés dans la réflexion

- **Analyse statistique et cartographique** : analyse des solidarités fonctionnelles, géo-culturelles et de services : le territoire dans son environnement régional, géographie, organisation des services et des principales activités économiques, zones agricoles et naturelles, bassins de vie, bassins d'emplois, migration domicile-travail, démographie, espaces culturels,...).

✍ Cette analyse se fera à partir de cartes ; elle permettra d'identifier ce qui unit et divise le territoire et de faire prendre conscience de l'identité du territoire

- **Entretiens en vis-à-vis** : recueil auprès de tous types d'acteurs locaux (entreprises, associations,...) de données objectives et subjectives.

✍ Cette étape va permettre d'identifier les enjeux de développement et les priorités selon les différents types d'acteurs, de mobiliser et d'informer sur le projet de territoire

- **Ateliers de travail** : des ateliers thématiques (cela peut se faire au niveau des commissions de la CCVOL en associant des acteurs du territoire), des ateliers géographiques (animation de groupe de travail à l'échelle communale, en proposant une réflexion sur les atouts, les problèmes, les transformations et les projets de la commune à partir de cartes).

✍ Les ateliers ne pourront être mis en place qu'après les élections afin d'impliquer les nouvelles équipes dans la démarche. Ils permettront d'alimenter le diagnostic

- **Rédaction du diagnostic stratégique** : il doit être synthétique, transversal, illustré et communicant. Il comprendra une carte, des commentaires concis et pertinents, des éléments complémentaires quantitatifs et qualitatifs, des enjeux.

✍ La conclusion doit reprendre les enjeux abordés, les reclasser et leur donner une nouvelle dimension plus transversale (préfiguration des axes développement).

A l'issue de cette étape, il est préférable que la CCVOL s'entoure d'un bureau d'étude pour une mission d'assistance technique, afin d'aider les élus à définir des priorités en apportant un regard extérieur.

2ème étape : la charte de territoire

Inscrite dans le long terme (au moins 10 ans), elle traduit la vision partagée du territoire, de son évolution souhaitée. En s'appuyant sur les éléments du diagnostic, il va s'agir de définir les axes de développement (enjeux) et les mesures opérationnelles du territoire à partir de différents scénarii.

La charte servira de cadre de référence pour les opérations qui seront conduites sur le territoire.

L'objectif est d'avoir un cadre stratégique de travail.

3ème étape : le contrat de territoire

La mobilisation des projets :

A partir du diagnostic et des axes de développement retenu, les commissions thématiques de la CCVOL, auxquelles pourront être associés des acteurs locaux, réfléchiront sur les projets à proposer. La maîtrise d'ouvrage pourra être : CCVOL, commune, association, institutionnels.

Le tri des projets :

Cette étape consiste à élaborer un programme d'actions opérationnel sur 5 ans. Pour élaborer le programme il va falloir faire des choix d'actions en tenant compte de la cohérence avec les axes de développement, de l'impact sur le territoire, de la faisabilité, des financements potentiels. Le programme doit être sélectif, pertinent, cohérent et réaliste.

Chaque projet d'action retenu sera détaillé sous la forme de fiches comportant : intitulé de l'action, maîtrise d'ouvrage, référent, localisation, axe stratégique, objectifs, description de l'action, partenaires impliqués, plan de financement prévisionnel, calendrier, résultats attendus et critères d'évaluation.

La rédaction du programme d'actions sur 5 ans :

Associer les partenaires financiers, phaser le programme et hiérarchiser les actions prioritaires.

4ème étape : mise en oeuvre du projet de territoire

Communication du projet de territoire :

Auprès des élus, des secrétaires de mairie, des acteurs mobilisés, des partenaires,...

Evaluation :

Les actions menées devront faire l'objet d'une évaluation, et tous les ans un bilan annuel sera réalisé.

IV- Echancier :

Février-Mars : lancement du diagnostic – analyse documentaire / analyse statistique et cartographique / entretiens en vis-à-vis.

Avril-Mai : mise en place d'un comité de pilotage. Mise en place des ateliers communaux et thématiques. Lancement de la consultation pour l'assistance technique. Sélection du bureau d'étude.

Juin-Juillet : rédaction du diagnostic stratégique et présentation aux élus et aux acteurs locaux. Définition des axes de développement et des mesures opérationnelles du projet de territoire.

Août-Octobre : mise en place des commissions thématiques, recensement des actions potentielles.

Novembre : sélection des actions et élaboration d'un programme sur 5 ans. Rédaction définitive du projet de territoire.

Décembre : validation du projet de territoire par le conseil communautaire. Communication sur le projet de territoire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser un projet de territoire tel que présenté ci-dessus et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

ZONAGE DES AIDES A FINALITE REGIONALE – DESAPPROBATION DE LA CCVOL

Après avoir pris connaissance du décret du 07 mai 2007 relatif à la carte des Aides à Finalité Régionale (AFR), à l'unanimité, l'ensemble des membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux, regrette le manque de concertation pour l'élaboration de la nouvelle carte présentée par l'Etat à l'Union Européenne, exprime son étonnement sur la réduction importante des zones éligibles, dénonce, avec vigueur, le choix d'un découpage purement communal qui remet en cause des territoires de développement comme les Communautés de Communes, sollicite les institutions départementales et régionales afin qu'elles s'associent à la CCVOL pour exiger de l'Etat de proposer un nouveau découpage à l'Union Européenne auquel il souhaite être pleinement associé. De plus, le Conseil de Communauté propose de rester vigilant quant au suivi qui sera donné à la délibération demandant plus de justice et d'équité pour l'élaboration d'une nouvelle carte des zones d'Aides à Finalité Régionale.

Vu l'exposé du Président et vu l'avis favorable de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, un courrier allant dans ce sens sera donc envoyé à la DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires).

SERVICE FINANCIER

INTRODUCTION

Lors de la dernière séance de Conseil Communautaire, le 20 décembre 2007, le Débat d'Orientations Budgétaires retraçait déjà les grandes lignes du Compte Administratif prévisionnel 2007.

L'arrêt définitif des comptes 2007 confirme la stabilisation des dépenses de fonctionnement engagée depuis 2006. Il confirme aussi la bonne santé financière de la collectivité, puisque tous budgets confondus, les excédents dégagés en fonctionnement couvrent non seulement les besoins d'investissement relatifs aux opérations en cours, mais génèrent aussi une certaine réserve pour les opérations futures.

Ainsi, l'avenir financier de la CCVOL dépendra principalement des projets à venir : de leur coût en investissement (qui pourra être supporté en partie par l'emprunt) et de leur répercussion sur les charges de fonctionnement. Ces opérations seront le reflet des politiques mises en place par la collectivité. Elles s'inscriront dès demain dans le cadre du projet de territoire que nous serons amenés à adopter.

Mais aujourd'hui et demain plus encore, le budget de la CCVOL est étroitement lié aux participations et aux soutiens de ses cofinanceurs.

- Les plans de financement relatifs aux opérations en cours font encore apparaître un large soutien tant de la part de l'Europe, de l'Etat et de ses institutions, de la Région ou du Département, mais nous constatons déjà une importante diminution de leurs enveloppes respectives.

- Le soutien de la CAF sur les activités Enfance Jeunesse est budgétairement conséquent, il est assuré encore jusqu'en 2011 avec déjà une dégression annuelle, mais de grandes incertitudes planent quant à son maintien après cette échéance.

Face à ces grands enjeux et ces incertitudes, il est certain que le budget de la CCVOL devra s'adapter. Mais pour l'heure, une situation financière saine, une section de fonctionnement stable, un endettement maîtrisé, un taux de TP inchangé depuis 2005, des redevances (OM et SPANC) reconduites depuis plusieurs années, une Dotation Globale de Fonctionnement et des bases de Taxe Professionnelle en progression constante nous conduisent à regarder l'avenir avec optimisme.

Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, la question de l'endettement de la collectivité a déjà été traitée, mais il est bon de rappeler que le niveau d'endettement de la CCVOL est peu élevé.

La dette est diversifiée, même si elle est très majoritairement composée de taux fixe.

Tous budgets confondus, l'extinction de la dette est de 14 ans. Elle est respectivement de 15 ans sur le Budget Principal, 13 ans sur le Budget Parcs d'activités, 10 ans sur le Budget Commerces et 8 ans sur le Budget déchets.

Tous budgets confondus, **les dépenses réelles de fonctionnement** atteignent un peu plus de 5,4 millions d'€, contre 5,1 millions en 2006.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 7,2 millions d'€, auxquels il conviendrait de retirer :

- les recettes issues du chapitre 77 recettes exceptionnelles (vente de terrain et bâtiment) pour 405 000 €
- les Dotations de Développement Rural (compte 74836) pour 88 000 € attachées à des opérations d'investissement

Pour 2007, **les dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à 1 732 056 € déduction faite des opérations d'ordre et autres opération patrimoniales.

Les recettes d'investissement comportent un volume conséquent d'opérations d'ordre ou assimilées. **Les recettes réelles d'investissement** sont de l'ordre de 1 000 000 € dont 703 00 € d'Affectation du résultat.

COMPTE ADMINISTRATIF- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil de Communauté s'est réuni sous la vice-présidence de M. André PIQUET, délibérant sur le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Michel GUÉGAN, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 4 549 430,42	G 5 191 941,05
	Section d'investissement	B 1 025 594,22	H 1 303 099,32
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2006	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 585 236,80 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 377 482,44 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		5 952 507,08 = A+B+C+D	7 080 276,97 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2008 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 350 000,00	L 1 085 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2008	= E+F 1 350 000,00	= K+L 1 085 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 4 549 430,42	= G+H+K 5 777 177,65
	Section d'investissement	= B+D+F 2 753 076,66	= H+I+L 2 388 099,32
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 302 507,08	= G+H+I+J+K+L 8 165 276,97

2°- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PEPINIÈRES - COMMERCE

Le Conseil de Communauté s'est réuni sous la vice-présidence de M. André PIQUET,, délibérant sur le compte administratif du Budget annexe Commerces Pépinières de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Michel GUÉGAN, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 127 309,69	G 190 568,99
	Section d'investissement	B 175 440,93	H 138 987,30
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2006	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 9 626,17	I (si excédent) 53 739,70
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 312 376,79	= G+H+I+J 383 295,99
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2008 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 140 000,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2008	= E+F 140 000,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 127 309,69	= G+I+K 244 308,69
	Section d'investissement	= B+D+F 325 067,10	= H+J+L 138 987,30
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 452 376,79	= G+H+I+J+K+L 383 295,99

2°- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET DECHETS

Le Conseil de Communauté s'est réuni sous la vice-présidence de M. André PIQUET,, délibérant sur le compte administratif du Budget annexe DECHETS de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Michel GUÉGAN, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°- Lui donne acte de la présentation faite du com pte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS
SECTION D'EXPLOITATION	1 161 180,24	1 265 223,28
SECTION D'INVESTISSEMENT	338 399,44	233 418,85
TOTAL	1 499 579,68	1 498 642,13

Restes à réaliser de l'exercice

	EN DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	0,00	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	60 000,00	0,00
TOTAL	60 000,00	0,00

Reprise des résultats antérieurs (1)

	EN DEPENSES	EN RECETTES
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00	319 548,50
001 Solde d'exécution de la SI reporté	0,00	231 284,73

(1) Il s'agit de la reprise des résultats de l'exercice précédent diminuée des titres émis aux c/ 106* et 1068 lors de l'exercice.

TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES DE L'EXERCICE (2)

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 161 180,24	1 584 771,78
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	398 399,44	464 703,58
TOTAL	1 559 579,68	2 049 475,36

2°- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PARCS D'ACTIVITES

Le Conseil de Communauté s'est réuni sous la vice-présidence de M. André PIQUET, délibérant sur le compte administratif du Budget annexe Parcs d'Activités de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Michel GUÉGAN, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°- Lui donne acte de la présentation faite du com pte administratif lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 655 929,16	G 632 149,80
	Section d'investissement	B 447 894,48	H 570 554,28
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2006	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,23 (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 195 192,25 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 299 016,12 = A+B+C+D	1 202 704,08 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2008 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 110 000,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2008	= E+F 110 000,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 655 929,39	= G+I+K 632 149,80
	Section d'investissement	= B+D+F 753 086,73	= H+J+L 570 554,28
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 409 016,12	= G+H+I+J+K+L 1 202 704,08

2°- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET SPANC

Le Conseil de Communauté s'est réuni sous la vice-présidence de M. André PIQUET,, délibérant sur le compte administratif du Budget annexe SPANC de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Michel GUÉGAN, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS
SECTION D'EXPLOITATION	152 389,96	178 740,02
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	42 681,00
TOTAL	152 389,96	221 421,02

Restes à réaliser de l'exercice

	EN DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	0,00	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

Reprise des résultats antérieurs (1)

	EN DEPENSES	EN RECETTES
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00	136 704,69
001 Solde d'exécution de la SI reporté	31 503,79	0,00

(1) Il s'agit de la reprise des résultats de l'exercice précédent diminuée des titres émis aux c/ 1064 et 1068 lors de l'exercice.

TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES DE L'EXERCICE (2)

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	152 389,96	315 444,71
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31 503,79	42 681,00
TOTAL	183 893,75	358 125,71

2°- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de clôture 2007 dans le Budget Principal 2008 comme suit :

RESULTAT (du budget 2007)

FONCTIONNEMENT	
Excédent constaté 2007	642 510,63 €
Excédent reporté (2006)	585 236,60 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2007	1 227 747,23 €
INVESTISSEMENT	
Excédent constaté 2007	277 505,10 €
Déficit reporté (2006)	-377 482,44 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2007	-99 977,34 €

AFFECTATION DU RESULTAT (sur le budget 2008)

<i>Etat des restes à réaliser 2007 en investissement</i>	-265 000,00 €
INVESTISSEMENT	
001 : Déficit antérieur reporté	-99 977,34 €
1068 : Affectation à l'investissement	364 977,34 €
FONCTIONNEMENT	
002 : Excédent antérieur reporté	862 769,89 €

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2008

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MALESTROIT

Entendu la demande de l'Office du Tourisme du Pays de Malestroit et vu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du Conseil Communautaire décident de reconduire la subvention de 135 000 € au titre de l'année 2008, comme convenu dans la convention signée entre la CCVOL et l'OTPM en 2007 pour une période de 3 années.

Le versement est conditionné à la présentation par l'Office de Tourisme du Pays de Malestroit du bilan financier 2007 et d'un budget prévisionnel 2008 établi par action et par poste de charge.

BOUCLES DU VAL D'OUST ET DE LANVAUX

Vu la demande faite par l'Association, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 3500 euros aux Boucles du Val d'Oust et de l'Oust.

VOTE DU TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE

► Monsieur le Président fait un rappel des bases et du produit de TP 2007 et donne les nouveaux éléments pour 2008 :

Base réelle de TPU 2007 : 20 413 178 €
Produit de TP 2007 : 2 318 937 €

Base prévisionnelles de TPU 2008 : 21 195 533 €
Produit attendu de TP 2008 : 2 407 812 €

soit une augmentation prévisionnelle de produit de 88 875 € (+3.83%)

Vu son exposé, monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de reconduire pour 2008 le taux de la Taxe professionnelle fixé depuis 2005 à 11.36 %. Les membres du Conseil de Communauté décident, à l'unanimité, de reconduire le taux de taxe Professionnelle à 11.36 % pour l'année 2008.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Principal pour l'exercice 2008 proposé au vote du Conseil de Communauté s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

FONCTIONNEMENT	6 160 231 €
INVESTISSEMENT	3 166 678 €
TOTAL	9 326 909 €

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte par chapitre le Budget Primitif 2008.

VOTE DU BUDGET ANNEXE PEPINIERES COMMERCES

Le Budget Annexe Pépinière Commerces pour l'exercice 2008 proposé au vote du Conseil de Communauté s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

FONCTIONNEMENT	129 657 €
INVESTISSEMENT	349 080 €
TOTAL	478 737 €

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte par chapitre le Budget Annexe Pépinière Commerces 2008

VOTE DU BUDGET DECHETS

Le Budget Annexe DECHETS pour l'exercice 2008 proposé au vote du Conseil de Communauté s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

FONCTIONNEMENT	1 623 591 €
INVESTISSEMENT	804 000 €
TOTAL	2 427 591 €

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte par chapitre le Budget Annexe DECHETS 2008

VOTE DU BUDGET PARCS D'ACTIVITES

Le Budget Annexe PARCS D'ACTIVITES pour l'exercice 2008 proposé au vote du Conseil de Communauté s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

FONCTIONNEMENT	322 100 €
INVESTISSEMENT	491 533 €
TOTAL	813 633 €

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte par chapitre le Budget Annexe PARCS ACTIVITES 2008

VOTE DU BUDGET SPANC

Le Budget Annexe SPANC pour l'exercice 2008 proposé au vote du Conseil de Communauté s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

FONCTIONNEMENT	294 554 €
INVESTISSEMENT	19 375 €
TOTAL	313 929 €

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte par chapitre le Budget Annexe SPANC 2008

SERVICE DU PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de modifier le tableau des effectifs de la CCVOL, en créant un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (Valérie THOMAS CHIN suite à cessation progressive d'activités de Mme LE BOULER) et un poste d'attaché territorial (Carine AUGUSTE, actuellement chargée de mission), à compter du 1^{er} mars 2008. Le Président est autorisé à signer les arrêtés correspondants.

RELAIS GERONTOLOGIQUE

RELAIS GERONTOLOGIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE PLEUCADEUC

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la mairie de PLEUCADEUC a sollicité la CCVOL afin de pouvoir bénéficier des services proposés par le Relais Gérontologique via une convention.

Monsieur le Président indique que la convention définira les modalités d'interventions de l'animatrice de Relais Gérontologique ainsi que les conditions financières qui seront appliquées.

Vu la délibération en date du 18 décembre 2007 de la commune de PLEUCADEUC sollicitant la CCVOL dans le cadre d'un partenariat avec le Relais Gérontologique, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le partenariat de la commune de PLEUCADEUC au Relais Gérontologique de la CCVOL et autorise le Président à signer la convention afférente.

EVALUATION DES BESOINS DES RETRAITES : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LA CRAM ET LE PAYS

Dans le cadre du dispositif d'évaluation des besoins des retraités à leur domicile mis en place par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), le Pays a signé une convention avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) de Bretagne pour l'élaboration de plans d'actions personnalisés. Le Pays souhaite mener cette mission en partenariat avec la CCVOL afin que l'animatrice du relais Gérontologique, dont les compétences professionnelles ont fait l'objet d'une validation par la CRAM de Bretagne, puisse effectuer les évaluations sur le territoire qui lui est dévolu.

La prestation, commandée par la CRAM, sera rémunérée par le Pays selon les modalités suivantes : 60 euros pour une évaluation simple, 100 euros si évaluation accompagnée par un plan d'actions.

Vu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, accepte la mise en place d'un dispositif d'évaluation des besoins des retraités à leur domicile sur le territoire communautaire, missionne l'animatrice du Relais Gérontologique afin d'effectuer les évaluations sur le territoire de la CCVOL, autorise le Président à signer la convention afférente avec le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

JEUNESSE SPORTS LOISIRS

ADHESION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CESU

Monsieur le Président, informe les membres du Conseil Communautaire, de l'intérêt pour la CCVOL d'adhérer au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Services Universel, pour permettre aux usagers du Centre Multi accueil de payer les frais de garderie de leurs enfants avec ce mode de paiement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au Centre de remboursement du Chèque Emploi Services Universel à compter du 1^{er} mars 2008, fixe la date de remboursement des titres CESU à 21 jours, autorise le Président à signer les documents afférents

SERVICE ENVIRONNEMENT

SIGNATURE CONTRAT DE COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages provenant des déchèteries communautaires, il est proposé de signer un contrat avec la Société SITA à LORIENT désignée lors de la consultation. Le contrat prendra effet le 1^{er} mars 2008, pour une durée de 10 mois soit jusqu'au 31/12/2008.

Les prix sont décomposés selon le tableau suivant :

	prix SITA € HT/T
huiles alimentaires	10,03
filtres à huiles	290,03
DMS pateux: peinture	750,03
corrosifs: acides bases	1410,03
huiles moteurs	10,03
radiographie	10,03

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition faite par la Société SITA à LORIENT et autorise le Président à signer le contrat afférent.

SERVICE TECHNIQUE

MISSION ASSISTANCE « ATESAT » - VOLET VOIRIE

Cette mission ATESAT qui s'exerce sur les voies communales et chemins ruraux comprend :

- l'assistance à la gestion de voirie et de la circulation.
- l'assistance, pour l'entretien et les réparations de la voirie, la programmation des travaux, la conduite des études, la passation des marchés de travaux et la direction et le suivi des contrats de travaux.
- l'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation,
- l'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes

Missions telles que définies dans l'ATESAT actuelle

Cette démarche vise à aider la CCVOL à prendre progressivement en charge la mission ATESAT volet voirie et à l'exercer de manière effective à l'échéance du **1^{er} janvier 2011**, la DDE n'intervenant plus à compter de cette date.

Contenu de la mission

La mission de la D.D.E. comprend:

- a) L'aide à la définition de la voirie d'intérêt communautaire
- b) L'aide à la définition des moyens et compétences en personnel
- c) L'aide au recrutement
- d) La fourniture d'outils méthodologiques (modèles de marchés, guides divers, etc...)
- e) Le compagnonnage.
- f) L'aide à la mise en place un groupement de commande
- g) L'aide à la définition d'un programme pluriannuel d'entretien de la voirie (chaussées et dépendances)
- h) L'établissement du diagnostic sommaire de l'ensemble des voiries communales (727 km) :
Ce diagnostic consiste en un relevé visuel sommaire et une mise sur plan des travaux d'entretien de voirie réalisés depuis 2002 à partir des indications fournies par les communes
Ce diagnostic s'étalera sur les années 2008 et 2009. Un point d'étape sera fait fin 2008.
- i) L'aide à la gestion des domaines public et privé routiers (voies communales et chemins ruraux)
- j) L'établissement d'un diagnostic et d'une estimation précis de remise en état des 30 km de voirie d'intérêt communautaire

Vu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, valide la mission d'assistance dans le cadre dudit transfert de la mission ATESAT « volet voirie » et autorise le Président à signer une convention correspondante avec la DDE pour une mission